



**Commune d'Aiglun**  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

9 Place de la mairie 06910 AIGLUN  
Tél : 04 93 05 85 35  
Courriel : [aiglun06@gmail.com](mailto:aiglun06@gmail.com)  
Site : [www.aiglun06.fr](http://www.aiglun06.fr)

006-210600011-20251129-25-43-1-DE  
Reçu le 01/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

N° 25/43

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-NEUF  
NOVEMBRE

DMO SMIAGE

*L'an deux mille vingt-cinq, le 29 novembre à 17h00, le Conseil de la Commune d'AIGLUN, légalement convoqué le mardi 25 octobre 2025, s'est assemblé à la Mairie d'AIGLUN, sous la présidence de Monsieur Anthony SALOMONE, maire:*

**Présents :** MM : Sandrine COSSO, Laurent GHIGLION, Irene MONTIGLIO, Anthony SALOMONE, Éric BODIN

**Excusés :** Patrick QUILLIER, Béatrice D'AMATO TOFANELLI

**Pouvoirs :** Patrick QUILLIER donne procuration à Anthony SALOMONE, Béatrice D'AMATO TOFANELLI donne procuration à Laurent GHIGLION

De conseiller.e.s : en exercice 7 De Présent.e.s 5 De Votant.e.s 7  
*Les conditions de quorum sont réunies, Laurent GHIGLION a été nommé secrétaire de séance.*

**OBJET : Adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du canal de Vascogne**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment dans sa 2<sup>ème</sup> partie ;

Vu l'étude menée par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'eau.

Vu la délibération n°CCS/2024/04 du Comité Syndical du SMIAGE du 19 mars 2024 relative aux barèmes des prestations d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre, la prestation de service intellectuelle et l'assistance technique apportées par le SMIAGE ;

Considérant que le canal de Vascogne présente des signes de dégradation et de vétusté en plusieurs endroits ;

Considérant que la commune souhaite confier au SMIAGE, à travers une convention de délégation de maîtrise d'œuvre, la rénovation du canal de Vascogne ;

Considérant que ladite convention, dont le projet est joint en annexe, permet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire fournit à la commune, maître d'œuvre, des prestations de maîtrise d'œuvre et de service divers pour la réalisation et le suivi des travaux de rénovation du canal d'irrigation de Vascogne ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMIAGE sera rémunérée à hauteur de 4% du montant HT des travaux à réaliser et que la participation financière de la commune est estimée à 4 000 € HT, pour un coût prévisionnel des travaux (hors montant de maîtrise d'œuvre) d'environ 100 000 euros € HT. L'enveloppe financière prévisionnelle est déterminée par le SMIAGE et comprend la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et les prestations associées. Ce montant pourra être minoré ou majoré en fonction des résultats de la consultation et des nécessités d'intervention, sans modifier la présente convention.

Monsieur le Maire précise les travaux prévus : travaux de rénovation sur 10 secteurs, comprenant notamment :

- le réaménagement de l'entrée du canal,
- la confection d'un batardeau, la dépose de l'ancienne martellière, la fourniture d'une nouvelle martellière,
- la pose d'échelle limnimétrique,
- la sécurisation de portions de talus,
- le remplacement d'un tronçon de canal sur 6 mètres,
- la fourniture de deux portillons au nouveau de la passerelle,
- le remplacement d'une vanne guillotine DN 100,
- la sécurisation d'un éboulement, la sécurisation vis-à-vis d'écoulement d'eau pluviales.

Monsieur le Maire indique qu'à ces prestations d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre s'ajoute une mission complémentaire relative à la rédaction et au dépôt du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) pour une autorisation pluriannuelle (10 ans). Cette dernière réalisée par le SMIAGE sera rémunérée selon les tarifs en vigueur et révisé annuellement.



**Commune d'Aiglun**  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
9 Place de la mairie 06910 AIGLUN  
Tél : 04 93 05 85 35  
Courriel : [aiglun06@gmail.com](mailto:aiglun06@gmail.com)  
Site : [www.aiglun06.fr](http://www.aiglun06.fr)

AR Prefecture  
006-210600011-20251129-25\_43\_1-DE  
Reçu le 1er NOVEMBRE 2025  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
N° 25/43  
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-NEUF  
NOVEMBRE  
DMO SMIAGE

Missions complémentaires	Montant HT
Rédaction du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (DLE), 5 jours ingénieur junior	3 347,05 € HT
Réalisation de jaugeages, à raison de 1 fois par mois pendant 6 mois, équivalent à 12 jours ingénieur junior	8 032,92 € HT
Montage du dossier de subvention, 1 jours ingénieur junior	669,41 € HT
Fourniture et installation du matériel de mesure de débit	6 338,82 € HT
Total	18 388,2 € HT

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :  
POUR  CONTRE  ABSTENTION

- DECIDE d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'œuvre
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tout document y afférent
- DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au BP 2026

Ainsi fait et délibéré le 29 novembre 2025.

Anthony SALOMONE  
Maire d'Aiglun



**Commune d'Aiglun**  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
9 Place de la mairie 06910 AIGLUN  
Tél : 04 93 05 85 35  
Courriel : [aiglun06@gmail.com](mailto:aiglun06@gmail.com)  
Site : [www.aiglun06.fr](http://www.aiglun06.fr)

AR Prefecture  
006-210600011-20251129-25-43-1-DF  
Reçu le 01/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
**N° 25/43**  
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-NEUF  
NOVEMBRE  
DMO SMIAGE

Éric BODIN	
Sandrine COSSO	
Béatrice D'AMATO TOFANELLI	
Laurent GHIGLION	
Irene MONTIGLIO	
Patrick QUILLIER	